

Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2026 de la Régie EIVP

Délibération du Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la régie EIVP approuvé par la délibération du conseil d'administration n°2022-047 du 19 décembre 2022 ;

Vu les délibérations N°2025-046 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 de la régie EIVP, n° 2026-010 du 1^{er} juin 2026, approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 de la régie EIVP et n°2026-013 du 6 juillet 2026 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Sur proposition de la Présidente du Conseil d'administration,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le budget de l'exercice 2026 est modifié comme suit :

Chapitre	Nature	Section de Fonctionnement	Recettes
042	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 290.614,31 €
Chapitre	Nature	Section de Fonctionnement	Dépenses
011	60636	Vêtements de travail	6.300,00 €
011	611	Prestations de service	15.000,00 €
011	6156	Maintenance	4.105,31 €
011	62268	Honoraires	15.000,00 €
011	6227	Frais d'actes	4.000,00 €
011	6184	Versement à des organismes de formation	9.000,00 €
011	6233	Foires et expositions	8.000,00 €
011	62878	Cotisations et concours divers	33.500,00 €
011	6231	Annonces et insertions	20.000,00 €
011	6251	Déplacements	20.000,00 €



Chapitre	Nature	Section de Fonctionnement	Dépenses
012	6218	Personnel mis à disposition	24.134,00 €
012	64131	Personnel non titulaire	102.775,00 €
012	6417	Rémunération des apprentis	22.800,00 €
65	65748	Subvention aux personnes de droit privé	6.000,00 €

		Section d'Investissement	Recettes
10	1068	Résultat mis en réserve	+ 30.000,00 €
040	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 1.274.332,25 €
Chapitre	Nature	Section d'Investissement – Restes à réaliser N-1	Dépenses
20	2031	Etudes	16.080,00 €
21	2181	Installations générales	22.900,33 €
21	21838	Autre matériel informatique	1.772,11 €
Chapitre	Nature	Section d'Investissement – Crédits à répartir	Dépenses
20	2031	Etudes	70.000,00 €
20	2051	Concessions et droits similaires	100.000,00 €
21	2181	Installations générales	580.000,00 €
21	21838	Autre matériel informatique	300.000,00 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	100.000,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	83.579,80 €

Article 2 : Les états réglementaires relatifs au budget supplémentaire 2026 de la Régie annexés à la présente délibération sont approuvés.

Article 3 : La Présidente du Conseil d'administration est autorisée à procéder par voie de décision et à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, tant dans la section d'investissement que dans la section de fonctionnement.

Article 4 : La Présidente du Conseil d'administration est autorisée à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 1,00 % des dépenses réelles de chaque section du budget de l'établissement, à l'exclusion des crédits inscrits au chapitre 012 (dépenses de personnel).

